



Châtillon, le 21 mars 2022

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER MAISON BLANCHE-VAUBAN
Jeudi 27 janvier 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 27 JANVIER À DIX-NEUF HEURES QUARANTE-CINQ, les membres composant le conseil quartier Maison Blanche Vauban de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 12 en visio conférence, sous la présidence de **M. JACQUOT**, Adjoint à la Maire et **Mme GACHOT** à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le **12/01/2022**

Présents :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
M. JACQUOT Stéphane co-président, Maire Adjoint
Mme GACHOT Isabelle co-présidente

M. BERTIN Yan, M. BASSIEN Louis-Marie, M. CLAMAN Laurent, Mme DALI Rachida,
Mme DURAFFOURG Julie, Mme MOERS Céline, Mme OCAMPO Angie,
Mme PRINCE Gwendoline, M. RAYMOND François, M. ZARIOUHI Saïd

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que : M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

Absent(e)s excusé(e)s : M. ZAIDI David-Samy

Absent(e)s : M. GALLOYER Nicolas, M. ORAY Banu,

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Validation du Compte-rendu du conseil du 16 septembre 2021
2. Arrêté relatif au bruit
3. Ouverture de l'annexe de services publics
4. Redéfinition du marché Maison Blanche
5. Installation des composteurs dans le quartier
6. Fermeture de la station de métro
7. Évènements prévus sur le quartier jusqu'au prochain conseil de quartier
8. Travaux ou aménagement prévus dans le quartier
9. Questions diverses

1. Approbations du compte-rendu de la séance du 16 Septembre 202

Ce point est adopté à l'unanimité

2. Arrêté relatif au bruit

Cet arrêté a été pris en décembre par Mme la Maire car il était inexistant sur la commune. Il vise à réglementer le bruit pour défendre le cadre de vie de tous, en cas d'abus par certains voisins.

Il permettra à la police municipale d'intervenir et verbaliser si nécessaire.

Il concerne les particuliers et prime donc sur les règlements de copropriétés mais il concerne aussi les professionnels qui pourraient abuser dans certaines situations.

Exemples dans le quartier :

-Les nuisances sonores du centre SNCF de Châtillon entre 22h et 6h → sujet à étudier ultérieurement

-La salle de dance AuRADANCE qui se convertie en boîte de nuit et produit de grosses nuisances sonores dans l'immeuble mitoyen. Le dialogue difficile avec le propriétaire. Le dossier est connu et suivi avec la Mairie.

Si une nuisance est constatée, la police municipale peut mettre en place une procédure de rappel à l'ordre et une verbalisation s'il y a récidive. Mais en fonction de l'évènement, la verbalisation peut être effective de suite.

L'arrêté pourra être modifié si les horaires indiqués s'avèrent ne pas convenir aux besoins et pratiques du plus grand nombre.

En sont exemptés :

-les sinistres graves avec intervention urgente et imminente

-les manifestations municipales notamment sur le stade, sur demande de dérogation à 10 jours avant l'évènement.

L'arrêté sera envoyé aux membres du conseil. Une communication sera faite dans le journal Châtillon Informations et autres modes de communications électroniques.

Une future installation de radars sonores est envisagée en ville. Il s'agira d'un radar sonore, composé de 5 micros et d'une caméra à 360 degrés, il permet de mesurer le volume sonore en décibels et de déterminer la provenance du bruit.

Actuellement, ces radars sonores sont en période de test sur certaines communes, aucune sanction n'a été mise en place mais à terme, selon les résultats de la période d'essai, elles pourront être déclenchées.

3. Ouverture de l'annexe de police municipale et service public

La mairie de Châtillon va inaugurer un espace de services municipaux à quelques mètres de la station de métro Châtillon-Montrouge le samedi 29 janvier 2022. Il sera composé :

- d'un guichet ouvert tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, pour faciliter les demandes administratives des habitants du quartier

- d'un guichet de sécurité publique à destination des forces de police, ouvert de 8h à 19h qui sera renforcé par des actions de coordination avec la police nationale.

Face à la multiplication du trafic de cigarettes, les élus de la mairie de Châtillon ont lancé, lundi 11 octobre, une pétition citoyenne. Un texte dans lequel ils demandent à l'État de déployer plus de moyens pour permettre aux agents de police d'agir plus efficacement face aux vendeurs en vue de stopper le trafic.

Après de nouvelles sollicitations des services de l'Etat, des opérations vont être lancées dans les semaines à venir pour lutter contre le trafic. C'est avec un recul de 1 mois minimum que des améliorations seront peut-être visibles.

Des patrouilles en civil pourraient être envisagées par police nationale, elles seraient plus efficaces que les patrouilles municipales en uniforme qui ne peuvent pas intervenir en dehors de la ville.

La création de cette structure, qui représente un budget important, est le moyen qu'a trouvé la municipalité pour lutter contre ce fléau. Si le trafic n'avait pas pris autant d'ampleur, le budget investi aurait pu l'être dans d'autres domaines comme la culture et l'éducation.

A l'avenir, d'autres services publics pourront tenir des permanences sur ce site comme le service éducation lors des inscriptions en début d'année ou le service urbanisme pour des consultations publiques. Le service d'état civil sera présent le jeudi après-midi de 13h30 à 17h pour les inscriptions sur les listes électorales notamment.

Il est suggéré de faire un petit rappel dans le journal municipal sur les procédures en place pour les demandes de carte d'identité et de passeport, qu'il sera possible de demander à cette annexe prochainement

Il est demandé si la fermeture du bureau de poste situé en face de cette annexe est envisagée. La mairie est en contact avec les interlocuteurs de la poste pour tenter de maintenir le bureau ouvert en proposant des services complémentaires.

4. Redéfinition du marché Maison-Blanche

Les services municipaux ont entamé des démarches de redéfinition du marché maison blanche, pour accueillir de nouveaux commerçants de qualité et qui seront disponibles aux jours et heures du marché. C'est un projet long et fastidieux qui ne va pas assez vite mais qui permettra d'améliorer les prestations.

Par ailleurs, il a été constaté que de plus en plus de personnes font de la mendicité devant les magasins du quartier. Il s'agit malheureusement d'un réseau qu'il est difficile de toucher, la police municipale ne peut pas intervenir vraiment, les agents peuvent simplement signifier à ces mendiants qu'ils doivent quitter l'endroit. La problématique est également nationale car la mendicité n'est pas interdite en France. Par contre, les personnes sans domicile fixe, sont suivies par les agents de la police municipale qui les orientent vers des associations et des services municipaux pour leur venir en aide.

5. Installation des composteurs dans le quartier :

C'est un projet qu'il n'est pas encore possible de réaliser dans l'espace public pour l'instant car il doit être suivi et encadré de près pour éviter l'installation de rongeurs qui surviendrait lors du non-respect des règles de fonctionnement. Actuellement le service parcs et jardins n'est pas encore dimensionné pour prendre en charge cette gestion.

Il est suggéré que les composteurs pourraient être gérés par une association et ses bénévoles.

Par contre, les résidents de copropriétés peuvent demander à Vallée sud Grand Paris la mise à disposition de composteurs avec l'accompagnement d'un agent, mais il est nécessaire d'avoir un grand espace et prévoir un bon suivi dans la gestion du composteur.

Pour les appartements il existe aussi le système des lombricomposteurs, qui prennent moins de place et ne produisent pas d'odeur et mis à disposition aussi par le service du territoire.

6. Fermeture de la station de métro

- La fermeture de la station de métro Châtillon-Montrouge :
→ au mois de février à partir de minuit : les bus 191 et 391 rouleront de nuit pour remplacer le métro.
→ au mois de mai pendant 3 semaines pour désamiantage : impliquera de descendre à la station Malakoff Etienne Dolet et de rejoindre à pied le quartier du métro de Châtillon.
Il n'a pas été possible d'organiser une navette du fait de la circulation automobile et du tram trop complexe dans ce secteur.
De même, pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, rien n'est prévu car trop onéreux et compliqué pour sans doute peu d'usage selon la RATP

Par contre, un fléchage est prévu et des moyens humains (gilets rouges) seront déployés pour aider au mieux les usagers à se diriger pendant cette période.

Les travaux de la ligne 15 sont tellement complexes du fait des nombreuses connexions et implications que toute modification a de grosses conséquences sur tout le programme de travaux.

Les communes ne peuvent intervenir qu'en faisant en sorte que les choses se passent le moins mal possible

7. Evènement prévus dans le quartier jusqu'au prochain conseil de quartier

Une marche exploratoire est prévue le 8 mars 2022 à l'occasion de la journée des droits de la Femme, pour connaître les difficultés que rencontrent les femmes qui circulent dans le quartier du métro et notamment sur la coulée verte. Les hommes peuvent aussi y participer pour donner leur avis.

C'est la 1^{ère} marche exploratoire concernant ce sujet en complément de celle qui a été organisée pour la circulation des personnes en situation de handicap au mois de décembre pour célébrer la journée internationale du handicap.

8. Travaux ou aménagement prévus dans le quartier

- Mise aux normes des traversées piétonnes et des éclairages publics du quartier pour que les piétons puissent traverser en toute sécurité.
- Suite à plusieurs accidents, et à un travail acharné avec le service départemental de voirie, des plateaux traversant vont être créés aux 2 passages piétons du début de l'avenue Saint-Exupéry pour casser la vitesse des voitures.

En ce qui concerne les traversées de l'avenue de Paris, les solutions sont plus complexes à trouver du fait de la ligne du tramway, le travail continue donc avec les services départementaux jusqu'à satisfaction.

- Des pistes cyclables ont été installées provisoirement en jaune pour signaler aux piétons la présence des vélos le long du marché Maison Blanche afin de canaliser ceux-ci et éviter les collisions. Il sera nécessaire également de revoir l'emplacement de l'arrêt de bus situé devant la piste cyclable, mais ce projet est difficile à réaliser car il est nécessaire de travailler en concertation avec la RATP et le département.
- Un réaménagement des pistes cyclables sur l'avenue de Paris est à l'étude pour inciter les piétons et automobilistes à être plus vigilants et à respecter l'usage et la citoyenneté de chaque mode de déplacement pour la sécurité de tous.
À terme, il sera envisagé une réorganisation de la coulée verte afin qu'elle reste une allée pour les ballades et non une piste rapide pour les vélos
- Une requalification est aussi prévue pour le tunnel du TGV et métro côté Montrouge pour le rendre plus agréable et accessible, à la fin des travaux de la nouvelle ligne 15 .

9. Questions diverses

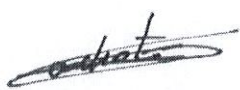
- Permis de louer
L'équipe municipale a souhaité adhérer au dispositif proposé par le territoire Vallée sud Grand Paris afin de limiter la location abusive de logements indécents par certains propriétaires sur la commune. Les propriétaires d'appartements construits avant 1980 et ceux des maisons individuelles doivent demander l'autorisation de louer. Ce qui donnera lieu à une vérification de la salubrité du logement proposé à la location. Les agences immobilières ont été également informées de ce dispositif.
- Le centre de vaccination est au ralenti actuellement, mais il faut attendre que l'Etat donne le feu vert pour sa fermeture. Il sera alors possible que le prochain conseil s'y tienne en présentiel et pourra peut-être être ouvert au public selon les conditions sanitaires du moment.
- Date du prochain conseil : jeudi 19 mai 2022 à 19h45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h29

Adjoint à la Maire


M. JACQUOT Stéphane

Co-présidente


Mme GACHOT Isabelle